



## Droit des gardes, visites et pensions alimentaires

Par **CLOCLO**, le **08/07/2009** à **11:08**

Bonjour,

Je viens aujourd'hui vous soumettre mon dilemme concernant mon ex concubin. j'ai eu 3 enfants avec celui-ci.

Je suis allée pour les deux premiers au tribunal pour avoir la garde exclusive et il ne me reste qu'à entamer la procédure pour la dernière. Les deux premiers jugements stipulaient que le père devait venir voir ses enfants dans un centre (suite à ces déboirs avec l'alcool, et son excès de violence vis à vis de moi).

En amont de cela, ces papiers lui avaient été retirés par la Préfecture du fait qu'il n'a jamais payé de pension alimentaire depuis que nous nous sommes séparés (3 ans).

Aujourd'hui le jugement stipule que j'ai la garde exclusive de deux premières et qu'il doit venir voir ces enfants dans un centre, mais comme il refuse, Suis-je dans l'obligation de lui laisser voir ces enfants à mon domicile ou ailleurs? Il a toujours refusé de me donner son adresse donc j'ai des difficultés pour entamer des démarches juridiques car il n'a aucune adresse connue selon lui. Il faut que je fasse systématiquement appel à des Huissiers (finance difficile). Il revendique haut et fort le droit de venir voir ses enfants 1 fois tous les semestres, en venant les mains dans les poches...

Je souhaiterais qu'il ne vienne plus nous importuner car il vient à n'importe quel moment de la journée ou soirée sonner à ma porte réclamer le droit de voir ses enfants en état d'ébriété...

Que dois-je faire????

Ai-je un recours ????

Je n'en peux plus.... de le voir surgir à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit...

Conseillez moi svp

En vous remerciant vivement